

Procès-verbal de la dix-septième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 22 février 2018, 11 h 00, à la salle du conseil de la Ville de Beauharnois / ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

PRÉSENCE :

- ☞ Doyle, BarryChâteauguay, administrateur, siège n° 2
- ☞ Poissant, RoxanneBeauharnois, administrateur, siège n° 2
- ☞ Routhier, Pierre-PaulChâteauguay, administrateur, siège n° 1
- ☞ Tremblay, Bruno.....Beauharnois, administratrice, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Gravel, AlainSecrétaire-trésorier et directeur général de la régie
Gagnon, Sébastien.....Châteauguay, directeur général

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2018-120

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbal d'assemblées
4. Approbation de la liste des comptes payés et à payer
5. Infrastructures de la Phase 1 - Sportplex
6. Varia
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée extraordinaire

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉES

2018-121

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyée de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quinzième assemblée du conseil d'administration, assemblée extraordinaire, tenue le mardi 12 décembre 2017, et le procès-verbal de la seizième assemblée du conseil d'administration, assemblée extraordinaire, tenue le vendredi 22 décembre 2017, tel que déposés.

ADOPTÉ.



4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-122 Attendu que, depuis la dernière assemblée, les comptes suivants ont été payés, à savoir :

Chèque n°	Description	Montant
031	ANNULATION – Ville de Beauharnois – Complexe aquatique familial extérieur	- 2 132 535,12 \$
040	Ville de Beauharnois, remplacement du chèque n° 031 (changement signataire)	2 132 535,12 \$
041	Blondin Fortin Associés / Étude énergétique Gaz Métro (solde 50 %)	4 311,56 \$
042	Les Services EXP Inc. – Sportplex, Hon. prof., égout sanitaire (fact. 400559 & 410585)	8 813,84 \$
043	Massicotte Dignard ... – Sportplex, services professionnels, surveillance (fact. 103669)	17 476,20 \$
044	GS Consultants – Échantillonnage et surveillance, égout sanitaire Sportplex (fact. F9326)	4 034,19 \$
045	Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 6	1 228 086,35 \$
046	Excavations Darches Inc. – Sportplex, égout sanitaire (total moins retenue de 10 %)	199 546,31 \$
047	Ville de Beauharnois – Complexe aquatique familial extérieur (sept., oct. & nov. 2017)	2 572 031,12 \$
048	Gaz Métro (Sportplex, périodes 2017-10-30 / 11-20 \$ 2017-11-21 / 12-19)	4 069,55 \$
049	CHÈQUE ANNULÉ	- \$
050	Massicotte Dignard ... – Sportplex, services professionnels, surveillance (fact. 103746)	8 738,10 \$
051	Gravité Média – Avis public séance CA (fact. 4797)	137,97 \$
052	Notaires Pépin Montpetit inc. – emphytéose piscine extérieure (facture 17-609)	2 564,48 \$
053	Ville de Beauharnois – Prêt de personnel, sept-déc 2017 / Emphytéose (114,98 \$)	22 400,62 \$
054	Alain Gravel – Frais déplacement (oct. – déc. 2017)	123,85 \$
055	Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 7	1 007 672,17 \$
TOTAL		5 080 006,31 \$


Attendu que les transferts électroniques suivant ont été effectués :

Description	Montant
Desjardins – Frais d'intérêts, décaissement n° 8 (4 000 000,00 \$ - 3 993 880,00 \$) / 2017-12-15	6 120,00 \$
Desjardins – Frais d'intérêts, décaissement n° 9 (20 500 000,00 \$ - 20 463 100,00 \$)	36 900,00 \$
TOTAL	43 020,00 \$

Attendu que les comptes suivant sont à payer :

Description	Montant
Fidema Groupe conseils inc. – Hon. Prof. Assurances générales (fact. RISLB18001-02)	1 437,19 \$
Énergir (Sportplex, période du 2017-12-20 au 2018-02-20)	7 584,41 \$
Alain Gravel – Achat fournitures (76,51 \$), Repas (15,50 \$) 2017 & Frais dépl. janvier 2018 (61,02 \$)	153,03 \$
Massicotte Dignard ... – Sportplex, services professionnels, surveillance (fact. 103765)	12 233,34 \$
Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 8	576 644,07 \$
Danny Drolet Inc. – Description technique servitudes terrain Sportplex	1 868,34 \$
TOTAL	599 920,08 \$

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement des comptes effectué depuis l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2017, soit un montant de 5 080 006,31 \$, de même que les charges d'intérêts pour le financement temporaire par versements électroniques, d'un montant de 43 020,00 \$, et



d'autoriser le paiement des comptes à payer, d'un montant de 599 920,38 \$, pour un montant total de 5 722 946,69 \$.

ADOPTÉ.

5. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – SPORTPLEX

5.1. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le directeur général dépose la mise à jour de l'échéancier de réalisation du complexe, dont la date de la livraison provisoire est présentement fixée dans la semaine débutant le lundi 2 avril prochain. Il dépose également un tableau cumulatif des dépenses en date du 9 février 2018 pour le contrat de conception-construction du Sportplex. Un tableau cumulatif des coûts du projet global sera déposé lors de l'assemblée ordinaire du mardi 13 mars.

5.2. AVENANTS AU CONTRAT

a) SPORTPLEX – Contrat de construction / Avenant de modification n° 6

2018-123

Attendu qu'en date du 8 novembre 2017, l'adjudicataire a transmis à la Régie une proposition pour compléter les ajouts aux plans initiaux en vue de la mise en place future de la coursive suspendue déjà autorisée par le conseil d'administration et visant l'ajout d'un palier d'acier, d'un escalier et d'un garde-corps ;

Attendu que cette proposition vise à permettre à la Régie de diminuer les impacts financiers et opérationnels des travaux d'installation de la coursive suspendue à être réalisés lors de la Phase 2 ;

Attendu que pour compléter les structures préparatoires, l'ajout de nouvelles deux (2) poutres de la coursive et qui seraient requise pour recevoir la cage d'escalier est proposée par le concepteur-constructeur ;

Attendu la recommandation favorable formulée par les professionnels mandatés au dossier par la Régie ;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'entériner l'avenant de modification au contrat n° 6, au montant de 4 075,60 \$, taxes de vente en sus, pour l'installation de deux (2) poutres pour la cage d'escalier préliminaires à l'installation future de la coursive suspendue, pour un montant total avec taxes de vente de 4 685,92 \$. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n° 2016-007 affectée aux coûts de construction du Sportplex.

ADOPTÉ.

b) SPORTPLEX – Contrat de construction / Avenant de modification n° 7

2018-124

Attendu qu'en date du 21 décembre 2017, l'adjudicataire a transmis à la Régie une proposition pour augmenter le diamètre des conduites d'alimentation et de distribution d'eau principale de 4 pouces à 6 pouces ;

Attendu la recommandation favorable formulée par les professionnels mandatés au dossier par la Régie ;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'entériner l'avenant de modification au contrat n° 7, au montant de 25 265,71 \$, taxes de vente en sus, pour l'augmentation du diamètre des conduites d'alimentation et de distribution d'eau principale de



4 pouces à 6 pouces, pour un montant total avec taxes de vente de 29 049,25 \$. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n° 2016-007 affectée aux coûts de construction du Sportplex.

ADOPTÉ.

c) SPORTPLEX – Contrat de construction / Avenant de modification n° 8

2018-125

Attendu qu'en date du 7 février 2018, l'adjudicataire a transmis à la Régie une proposition relative à une série de modifications notamment en ce qui concerne les tableaux d'affichage, les enseignes extérieures, l'ajout et le réaménagement de certains locaux, etc. ;

Attendu la recommandation favorable formulée par les professionnels mandatés au dossier par la Régie ;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'entériner l'avenant de modification au contrat n° 8, au montant de 51 464,06 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation des travaux divers inclus, pour un montant total avec taxes de vente de 59 170,80 \$. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n° 2016-007 affectée aux coûts de construction du Sportplex.

Il est également résolu de demander au directeur général de valider auprès du concepteur-constructeur s'il est possible de ne pas produire ni installer les deux (2) enseignes projetées. Advenant que cela soit le cas, le crédit ainsi généré sera intégré à un avenant à venir ou encore retranché des sommes dues par la Régie au concepteur-constructeur

ADOPTÉ.

5.3. COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES / AUTORISATION DE SIGNATURE

2018-126

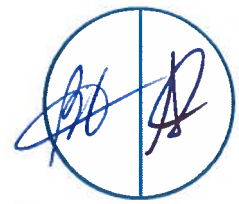
Attendu que la localisation du terrain sur lequel est érigé le Sportplex requiert que la Régie convienne d'une entente avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) afin que cette dernière lui consente une servitude de passage lui permettant d'avoir accès au boulevard Brisebois ainsi qu'une servitude souterraine pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire ainsi que l'entretien et la réparation de celle-ci ;

Attendu que la Régie et la CSDGS se sont entendues quant aux compensations à être en conséquence consenties par la Régie aux bénéfices de la CSDGS ;

Attendu que les parties ont convenu d'un protocole d'entente stipulant les modalités et engagements des parties en la matière ;

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité que la Régie autorise son président, monsieur Bruno Tremblay, ainsi que son directeur général, monsieur Alain Gravel, à signer le protocole d'entente convenu entre les parties et en vertu duquel la CSDGS consent à la Régie les servitudes requises pour l'exploitation des installations du Sportplex en contrepartie des compensations qui y sont accordées par la Régie en faveur de la CSDGS, conformément aux engagements, obligations et autres conditions qui y sont expressément stipulées.

ADOPTÉ.



5.4. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

2018-127

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité que la Régie adopte la Politique de reconnaissance des organismes qui servira de cadre de référence pour la priorisation des réservations des installations du Sportplex tel que déposée.

ADOPTÉ.

5.5. ADOPTION DES GRILLES TARIFAIRES 2018-2019

2018-128

Il est proposé par madame Roxanne Poissant, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité que la Régie adopte les grilles tarifaires 2018-2019 des différents plateaux et locaux Sportplex tel que déposée.

ADOPTÉ.

2018-129

Il est proposé par madame Roxanne Poissant, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2017-083.

ADOPTÉ.

5.6. OCTROI DE MANDAT – ACQUISITION DE SERVITUDES

18-130

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Régie et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries en vertu de laquelle cette dernière s'engage à consentir à la Régie la servitude de passage ainsi que la servitude relative à la conduite d'égout sanitaire requises pour les opérations du Sportplex ;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité que la Régie autorise le directeur général à recourir aux services de Me Clément Leblanc, notaire, pour rédiger les actes de servitudes précitées et assurer le traitement du dossier. Cette dépense sera assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n° 2016-007 affectée aux coûts de construction du Sportplex.

ADOPTÉ.

5.7. APPROBATION DU MODE DE GESTION DE L'INFRASTRUCTURE



2018-131

Considérant que la livraison provisoire des installations de la Phase 1 du Sportplex est prévue pour avoir lieu au cours du mois d'avril prochain ;

Considérant qu'il est pertinent pour la Régie, en fonction de principes de prudence et de saine gestion des deniers publics, de prévoir une période de démarrage et de rodage des opérations du Sportplex d'une durée minimale de deux (2) ans avant de statuer sur le mécanisme optimal à être implanté de façon définitive ;

Considérant que la Phase II du Sportplex pourrait être susceptible d'être réalisée pendant cette intervalle et que les nouvelles installations qui seraient ainsi ajoutées au complexe actuel devraient être prises en considération dans l'élaboration du mode global de gestion de l'infrastructure ;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité que la Régie mandate le directeur général pour élaborer l'organigramme en vue d'une prise en



charge à l'interne de l'opération du Sportplex, incluant notamment la description des divers postes à combler, la structure salariale ainsi que les conditions de travail du personnel requis.

ADOPTÉ.

6. VARIA

Attendu que tous les administrateurs ayant droit de vote sont présents et qu'ils sont unanimement d'accord, les points suivants sont ajoutés, à savoir :

6.1. SPORTPLEX - AVENANTS AU CONTRAT N° 9

2018-132

Attendu qu'en date du 22 février 2018, l'adjudicataire a transmis à la Régie une proposition relative à une série de modifications notamment en ce qui concerne les travaux en condition d'hiver qui n'étaient pas prévus aux documents d'appels d'offres (62 064,26 \$), le démantèlement des conduites de gaz temporaires (524,40 \$) et l'ajout de têtes de douche dans les vestiaires (33 660,00 \$), pour un montant total avant taxes de vente de 96 248,66 \$;

Attendu la recommandation favorable formulée par les professionnels mandatés au dossier par la Régie ;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'entériner l'avenant de modification au contrat n° 9, au montant de 96 248,66 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation des travaux divers inclus, pour un montant total avec taxes de vente de 110 661,90 \$. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n° 2016-007 affectée aux coûts de construction du Sportplex.

ADOPTÉ.

6.2. SPORTPLEX - AVENANTS AU CONTRAT N° 10

Le directeur général présente une proposition relative à l'ajout au lignage prévue de la section à gazon synthétique des délimitations et marquages pour la pratique des sports de balle (baseball et softball). Il est demandé au directeur général de s'enquérir auprès du concepteur-constructeur de la possibilité de soumettre une nouvelle simulation proposant l'usage de couleurs moins contrastantes.

6.3. ARSSO – PROJET DE BAIL POUR LA LOCATION DE DEUX (2) BUREAUX ADMINISTRATIFS

2018-133

Attendu que l'Association régionale de soccer du Sud-Ouest (ARSSO) a signifié à la Régie son intérêt à déménager ses bureaux administratifs permanents dans les installations du Sportplex ;

Attendu que le Sportplex dispose de tels aménagements que la Régie est disposée à mettre à la disposition de l'ARSSO ;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de madame Roxanne Poissant et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à négocier les termes et conditions d'un bail avec l'ARSSO pour la location des deux (2) locaux identifiés, en fonction d'un loyer annuel de 7 500 \$, taxes de vente en sus.

ADOPTÉ.



7. PÉRIODE DE QUESTIONS

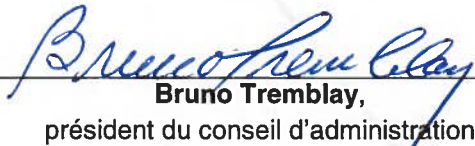
Il n'y a aucune question posée au conseil d'administration.

8. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2018-134

Il est proposé par madame Roxanne Poissant, appuyée de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 11 h 40.

ADOPTÉ.

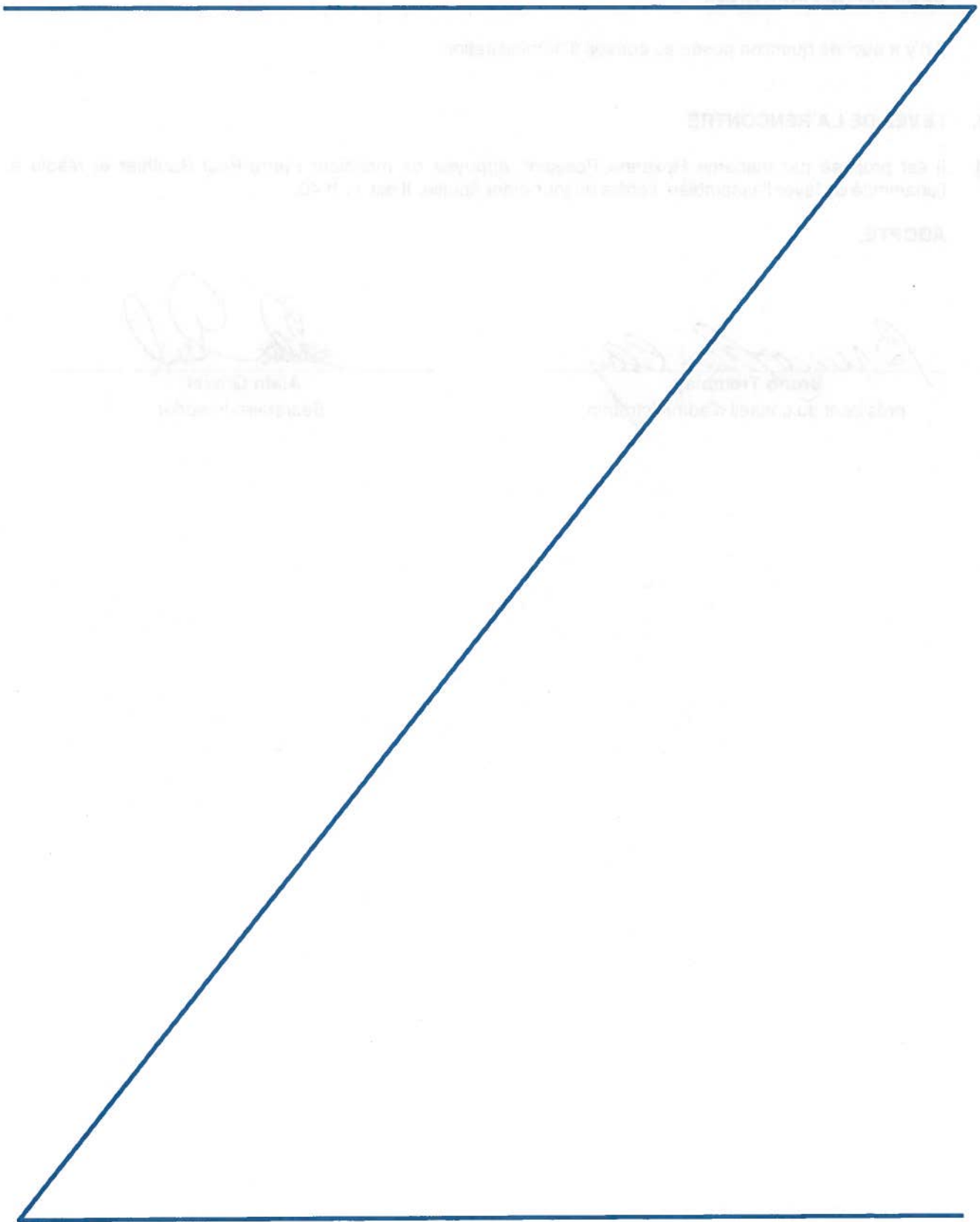


Bruno Tremblay,
président du conseil d'administration



Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier





[Faint signature and text, possibly 'John D. ...']

[Faint signature and text, possibly '...']